Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600651-20260409-DELIB_2026_36-DE

MAIRIE DE GOURHEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
30/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Délibération n° 2026-36

Objet

Vote des taux d'imposition 2026

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 01

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril, le Conseil Municipal de la commune de GOURHEL, dûment convoqué le 30 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur ARGENTIN Kévin, Maire.

Conseillers présents :
ARGENTIN Kévin - ANNIC Marianne - BRAUD Noémie - CORNUEL Laurence – DOUBLET Anne-Sophie - GUILLAUME Jean-Marc – GUILLEMOT Sandra – LADIRAY Jean-François – LEHERICY Ethan - LELEVÉ Guillaume - LE BOT Mickaël - LE ROCH Delphine – MERVEILLEUX Emilie – MOUNIER Samuel

Conseillers absents excusés : TOUZE Benjamin pouvoir à LELEVÉ Guillaume

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Laurence CORNUEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux votés pour l'année 2025.

Il est proposé au conseil municipal :

Taxes ménages	2024	2025	2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,51%	37.89%	38.27%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.43%	56.99%	57.56%
Taxe habitation	15.82%	15.98%	16.14%

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.27 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.56 %
- Taxe habitation : 16.14%

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Kévin ARGENTIN

MAIRIE de GOURHEL 56800

Secrétaire de séance,
Laurence CORNUEL